

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-08-010

L'an deux mille vingt-trois et le 31 août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 16 août 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE, Emilie BOULET, Angélique FOUSTER

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Madame Agnès DELCOR a été élue secrétaire de séance.

**Participation Commune de Dorres – garderie périscolaire 2022/2023**

M. Brice BOUVIER Adjoint aux affaires scolaires présente au Conseil Municipal le bilan de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023 et la participation de la Commune de Dorres au déficit de ce service évalué a - 4396 €.

VU le bilan de l'année scolaire 2022/2023 de la garderie périscolaire ;

Vu la convention d'entente petite enfance en date du 14/06/2022 ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** de faire participer la Commune de Dorres au déficit de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023 au prorata des fréquentations suivant le tableau ci-dessous :

Année scolaire 2022/2023	Nombre de fréquentation Périscolaire	Participation déficit
<b>Communes</b>		
<b>DORRES</b>	<b>540</b>	<b>789 €</b>
ANGOUSTRINE	2468	3 607 €
<i>Total général</i>	<i>3008</i>	<i>4 396 €</i>

**DIT** que cette recette est inscrite sur le Budget Primitif 2023 et qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de la Commune de Dorres.

**DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur le Maire  
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600056-20230831-202308010-DE  
Date de télétransmission : 05/09/2023  
Date de réception préfecture : 05/09/2023